

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Délocalisation et chômage

Roelandts, Christian

Published in:
L'Echo

Publication date:
1994

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Roelandts, C 1994, 'Délocalisation et chômage', *L'Echo*, Numéro 18/01/1994, p. 2.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

L'avis de Christian Roelandts, chercheur

Délocalisation et chômage

Christian Roelandts
(Facultés universitaires
de Namur) réagit aux
positions exprimées par
Michel Rocard sur la
lutte contre le chômage.

Après le débat sur le chômage que le Parti socialiste a tenu le 11 janvier 1994, je voudrais attirer l'attention sur plusieurs articles parus récemment dans la revue française *Futuribles* qui ont, selon moi, le mérite de mettre le problème dans des perspectives autrement plus réalistes.

Comment croire en effet Michel Rocard quand il affirme que la solution du chômage passe par une réduction générale du temps de travail sans perte de salaire, uniquement financée par des soi-disant gains de productivité et des incitants fiscaux. Sachons déjà que, de toute façon, perte de salaire il y aurait puisque l'octroi d'incitants fiscaux devra nécessairement être compensé par de nouvelles impositions que le travailleur sera inévitablement appelé à supporter, directement ou indirectement.

S'opposant au simplisme de cette vision, inspirée de la théorie du consultant français Laroutou, divers articles parus dans *Futuribles* exposent que le chômage, qui affecte essentiellement les travailleurs non qualifiés, trouve en réalité son origine dans le niveau trop élevé de leur rémunération et dans la rigidité de leurs salaires à la baisse due aux protections dont ils bénéficient. Le seul moyen de sortir de la crise structurelle dans laquelle les pays développés se trouvent actuellement engagés passe dès lors, à court terme, par une modification de la structure des rémunérations, défavorable au travail peu qualifié, et par une révision à la baisse du caractère redistributif des systèmes sociaux et, à plus long terme, par l'éducation et la formation permettant aux travailleurs d'accéder à des emplois mieux qualifiés.

Dans un premier article, Didier Maillard (2) rappelle d'abord qu'il devient désormais possible, grâce aux télécommunications, de combiner des facteurs de production dans des lieux géographiques différents et de mettre notamment en compétition à l'échelle mondiale le facteur de production primaire que constitue

le travail, et tout particulièrement le travail peu qualifié. Cette compétition n'est d'ailleurs pas nouvelle puisque les entreprises des pays développés ont pu recourir depuis plusieurs décennies au travail peu qualifié des pays en voie de développement, sous forme d'immigration.

Dans les pays développés, le travail non qualifié reçoit une rémunération qui, si elle est plus faible que celle du travail qualifié, est néanmoins sensiblement plus élevée que celle du travail qualifié dans les pays pauvres. Or le travail non qualifié est non seulement disponible en abondance dans le monde mais il est devenu à présent mondialement accessible aux entreprises. Cette évolution tendra donc à peser vers le bas sur les rémunérations des non-qualifiés des pays riches. A défaut, l'ajustement se fera inévitablement par la délocalisation de la production et l'exclusion par le chômage d'une fraction croissante de la population du marché du travail.

Loin d'être la délocalisation, la véritable cause du chômage doit donc se rechercher dans la rigidité à la baisse due aux protections dont bénéficient le travail non qualifié dans les pays riches. Les diverses réglementations du marché du travail, telle celle imposant un salaire minimal, qui, dans les pays européens, maintiennent institutionnellement le salaire des non-qualifiés au-dessus du niveau du marché, ainsi que la générosité et la redistributivité de leurs systèmes sociaux renforcent ainsi la montée du chômage. Il écrit: «Accroissement des écarts de salaire entre la fraction qualifiée et la fraction non qualifiée de la population et/ou aggravation importante du chômage des non-qualifiés seront les principales conséquences de la délocalisation des activités, contribuant à l'apparition ou à l'approfondissement d'une cassure dans le tissu social des pays développés.»

L'auteur précise également que la délocalisation donne aux pays en développement la chance de pouvoir accéder au marché des pays développés, et ainsi de véritablement décoller, tandis que, pour les pays développés, toute politique de redistribution des revenus sera dépourvue d'efficacité. Compenser la diminution de revenus des non-qualifiés en faisant peser un fardeau fiscal plus lourd sur le travail qualifié et/ou sur certaines formes de capital incitera ceux-ci à se relocaliser dans d'autres

pays, avec comme résultat que la redistribution deviendra encore plus difficile puisqu'elle érode l'assiette sur laquelle elle est fondée.

Il conclut qu'il convient d'accepter comme inévitable l'ajustement, entre rémunération et qualification et cette vue est également partagée par J. Plassard (3), qui estime: «Il y a un bas de gamme illettré de plus en plus large qui n'est pas inséré efficacement dans le système scolaire élémentaire. Pour que soient employées le plus grand nombre possible de personnes dont la formation de base est anormalement faible, il faudrait accepter de bas salaires. Or le SMIC a été ajusté en hausse plus que les prix et plus que le salaire moyen.»

Dans le numéro suivant de la même revue, deux autres économistes, Dominique Nivat et Olivier Paquier (4), estiment quant à eux que les délocalisations suscitent des craintes excessives et se refusent à établir un lien de causalité entre délocalisations et chômage. Ils s'opposent à la vision apocalyptique du rapport Arthuis et contestent que les pays en développement pratiquent du «dumping social», ce qui impliquerait que certains de ces pays maintiendraient délibérément, durablement et artificiellement leur taux de change ou leur niveau de salaire (y compris les charges sociales) au-dessous de leur niveau d'équilibre en vue d'enregistrer des excédents substantiels dans leur balance commerciale.

Tel n'est pas le cas, selon eux, car il n'existe pas de pays en développement qui ait des excédents commerciaux structurels et significatifs. Parallèlement, ils contestent, chiffres à l'appui, que les délocalisations et les importations qui en découlent soient un facteur de chômage dans les pays développés et notamment en France. Ils soutiennent que la hausse de la part des importations dans la demande intérieure est une caractéristique générale de l'industrie dans tous les pays développés et n'est qu'une conséquence logique de l'ouverture croissante des frontières.

Toujours dans la même revue, Maurice Lauré (5) estime que les seuls moyens pour les pays développés de se protéger contre de telles importations sont soit l'institution de contingents soit la perception de droits de douane, et l'un et l'autre appellent des réserves.

Il souligne que dans le premier cas la porte est ouverte à l'arbitraire dans

le chef des autorités qui, pour fixer les contingents, doivent pour chaque produit faire au préalable la part de ce qui est la conséquence d'une «anomalie» de ce qui constitue une légitime différence attribuable à une productivité supérieure. Quant à la perception de droits de douanes, elle présente l'inconvénient de confisquer au profit de l'Etat d'importation la différence entre les valeurs de la marchandise dans le pays d'exportation et dans le pays d'importation, ce qui constitue une profonde injustice vis-à-vis de pays en voie de développement dont les ressources, et dès lors les perspectives de croissance, s'en trouveraient fort réduites.

Signalons pour terminer que Michel Hansenne (6), ancien ministre de l'Emploi et du Travail de Belgique et actuellement directeur du Bureau international du travail, est également réticent à l'usage de sanctions contre le «dumping social». Il déclare: «Il est facile de dire qu'un certain nombre de pays utilisent des armes déloyales dans la compétition internationale. Cependant on ne peut pas s'empêcher de penser que les niveaux de salaires et de protections sociales sont en rapport avec le degré de développement. Empêcher certains Etats d'utiliser cet outil, c'est les priver, d'une certaine manière, du droit au développement.»

Les vues exprimées par les auteurs cités ci-dessus me paraissent autrement plus instructives sur les causes du chômage et ses remèdes que les grandes envolées incantatoires de Michel Rocard et de ses amis socialistes.

(1) Lire *L'Echo* des 12 et 13 janvier 1994.
(2) «Délocalisation et emploi. La mondialisation du marché du travail» dans *Futuribles*, octobre 1993.

(3) «Conjoncture française» dans *Chronique de la SEDEIS*, 15 avril 1993, cité par Maurice Lauré.

(4) «Délocalisation et emploi: une relation controversée» dans *Futuribles*, novembre 1993.

(5) «Les délocalisations: enjeux et stratégies des pays développés» dans *Futuribles*, mai 1993.

(6) Michel Hansenne à la tribune de l'ADIC le 15 septembre 1993.



FORUM
des lecteurs
Mode d'emploi page 2
077/345.745